

L'Association des PEP28  
Recrute  
Pour Le Centre Social Robert Doisneau de Lucé (28)  
**1 Responsable de secteur et intersecteur (H/F)**  
Secteur jeunes (11- 25 ans)  
**POSTE A POURVOIR le plus rapidement possible**

Contact :

Adresser **lettre de motivation et C.V** par mail à Mr BALLARATI avant le 06/04/21:  
[directiondoisneau@pep28.asso.fr](mailto:directiondoisneau@pep28.asso.fr)

Missions :

Sous la responsabilité du Directeur de la structure et de la Directrice générale adjointe :

- Met en œuvre les valeurs associatives : Solidarité, Laïcité, Citoyenneté, Inclusion
- Conceptualise et rédige des projets d'animation adaptés et innovants, sur la base du projet éducatif de l'association, du projet social du centre, de la prestation de services jeunes de la CAF et des besoins identifiés sur le territoire.
- Organise, propose et met en œuvre ces projets d'activités auprès des jeunes en veillant à leur participation effective et en travaillant sur la recherche d'acquisition d'autonomie et d'émancipation (développer le pouvoir d'agir des habitants)
- Pilote la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions et projets développés.
- Elabore et gère le budget de son activité selon les recommandations de l'association.
- Etablit et entretient des partenariats opportuns en fonction des projets afin de les enrichir.
- Travaille en transversalité avec l'ensemble des équipes des centres sociaux, des professionnels de l'association et du territoire, et notamment ceux œuvrant dans le champ de la jeunesse.
- Assure un rôle de veille sociale et permet au public de participer à la définition des besoins et à la mise en place des activités.
- Organise et dirige des séjours éducatifs pour les jeunes (mineurs)

Profil :

- Diplôme professionnel de l'animation **obligatoire** (BPJEPS avec UC de direction, DEJPS, DUT carrières sociales, Licence pro)
- Expérience auprès du public adolescent exigée
- Permis B exigé
- Démarche proactive, capacités d'initiative, qualités relationnelles et rédactionnelles requises.

Conditions :

- Travail à 35h hebdomadaires et horaires annualisés – Souplesse requise (travail le soir et certains samedis)
- Rémunération au coefficient 300 de la Convention 1989 + reprise d'ancienneté
- 20 points supplémentaires liés à la responsabilité spécifique du public jeunes